



**École Lucille-Teasdale**  
3975, rue Bouchette  
Montréal (Québec) H3S 2X1  
Téléphone : 514 736-8900  
Télécopieur : 514 736-8901

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – École Lucille-Teasdale**  
**16 février 2022 à 18h**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lucille-Teasdale, tenue le 16 février 2022 à 18h via TEAMS.

**PRÉSENTES :**

Mme Marie Koné	Mme Pascale Hanous
Mme Marie-Carmel Désir	Mme Martine Perron
Mme Qixuan Zang (parent substitut)	Mme Zohra Dib
Mme Maria Esther Chilquillo	Mme Rosalind Wong
Mme Asli Ebru Akgun	Mme Maude Pollender

Formant quorum (18h04) sous la présidence de Mme Marie Koné,

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Madame Hélène Da Costa, Directrice  
Madame Nathalie Aumais, Directrice adjointe

**SONT ABSENTES :**

Mme Jessica Eugénio

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Vérification du quorum : 18h02

La directrice déclare la réunion ouverte :18h02.

La direction fait un rappel à tous concernant l'obligation de faire la formation obligatoire lors d'un premier mandat ainsi que d'acheminer l'attestation une fois la formation complétée. La direction acheminera de nouveau les liens.

La direction informe également que Mme Zang participera à la rencontre suite à l'absence de Mme J. Eugénio.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme H. Da Costa d'ajouter le point 6.4 « suivis des états de comptes impayés pour les fournitures scolaires ».

Il est proposé par Mme N. Aumais d'ajouter le point 6.5 « suivis des conférences pour les parents ».

**Adoptée à l'unanimité**

Pour : 10      Contre : 0      Abstentions : 0

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 janvier 2022**

Il est proposé par Mme M. Koné que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour : 9      Contre : 0      Abstentions : 1

**4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 19 janvier 2022**

- Suivis des états de comptes pour les fournitures scolaires, voir le point 6.4.

**5. PAROLE AU PUBLIC (10 minutes)**

Aucun

**6. POINTS D'INFORMATION****6.1 Agrandissement : suivis**

Madame H. Da Costa informe le CE qu'elle a des rencontres suite au dernier CE. Le nouveau chargé de projet, Monsieur Jean Boucher a informé que le chantier devrait débuter en août 2022 et la finalité du projet est prévu pour août 2025. Actuellement, il reste un écart entre le budget accordé et celui prévu. Monsieur J. Boucher envisage une rencontre avec le comité d'agrandissement de notre école d'ici la fin de l'année scolaire.

**6.2 Consultation des élèves via le comité récréation**

La consultation auprès des élèves est prévue le 8 avril prochain. Suite à la consultation, les résultats seront présentés au CE.

**6.3 OPP : suivis**

Madame N. Aumais informe le CE qu'il n'y a pas eu de rencontre de l'OPP depuis le dernier CE. Une rencontre aura lieu d'ici le prochain CE où les points suivants seront traités : la photo scolaire, l'usage du budget de 50\$ et possibilité de bénévolat en lien avec les mathématiques.

**6.4 Suivis des états de comptes pour les fournitures scolaires**

La direction informe le CE que suite à une rencontre avec les ressources financières, il y a un montant d'environ 2000\$ en frais impayés. La secrétaire a transmis deux courriels de rappel en novembre et en décembre, mais un parent vient de nous

informer que la pièce jointe (l'état de compte) était manquante. Un rappel papier a été transmis le 11 février dernier et des parents ont payé.

D'ici la fin de l'année, d'autres rappels courriels et papiers auront lieu. Il est possible qu'une agence de recouvrement soit attirée (le CSSDM est en recherche actuellement).

### **6.5 Suivis des conférences pour les parents**

Mme N. Aumais informe le CE qu'un seul parent a participé à la conférence du 10 février. Également, selon l'organisme « Comment aider son enfant », un seul parent a créé un compte et visionner une conférence. Un seul parent a également participé à l'atelier présentant le code de vie de l'école.

Une réflexion sera nécessaire car certaines des conférences sont payantes. Le choix des conférences et des ateliers a été réalisé par l'OPP donc des parents ainsi qu'approuvé par le conseil d'établissement. Les heures également sont différentes afin de répondre aux besoins des parents. L'organisation en temps et les coûts pour la participation d'un parent uniquement.

## **7. SUJET NÉCESSITANT UNE DISCUSSION (dossiers de décision)**

### **7.1 Reddition de comptes pour les mesures protégées 2021-2022/résolution du CE**

Mme H. Da Costa présente le document transmis aux parents et confirme les montants indiqués. La résolution est acceptée.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Pour : 10                      Contre :                      0                      Abstentions : 0

### **7.2 Sorties et activités**

Mme N. Aumais informe le CE qu'il n'y a pas de nouvelle sortie ou activité suite au dernier CE.

Aucune décision nécessaire.

## **8. CORRESPONDANCE (Mme M. Koné)**

Mme M. Koné informe les membres du CE que le comité de parents aura une rencontre le 22 février prochain.

9. **Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM (Mme M.E. Chilquillo)**

Mme M.E. Chilquillo nous informe que la prochaine rencontre aura lieu le 22 février et fera le suivi au prochain CE.

10. **VARIA**

Aucun varia

11. **Prochaine rencontre** : mercredi le 30 mars à 18h via TEAMS

12. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h.

---

**Présidente**  
**Mme Marie Koné**

---

**Directrice**  
**Mme Hélène Da Costa**